

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– Séance du 24 mars 2025 –

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le 26/03/2025
ID : 081-248100497-20250324-2025DEL09-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à dix-huit heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Présents :

Date de convocation :

18 mars 2025

Délégués titulaires : Mmes GAUSSERAND D. (à partir de la délibération n° 2025/04), VIGROUX M., BAYSSE N., FABRE D., CAMPAGNARO M.C., BARRAU F., LAVAL-BARBANCE G., DELPERIE L., GOMEZ G., CHAZOTTES F., ROBERT C., DEYMIE C., SOLIER H., MM. VIGROUX D. (à partir de la délibération n° 2025/04), GAVALDA G., NEGRE D., MIOT B., ASSIÉ G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J.P., PASTUREL N., TARROUX H., ANDREOLLO B., TREMOLIERES A. et CRAYSSAC C..

Date d'affichage :

18 mars 2025

Déléguée suppléante : Mme AT C. (à partir de la délibération n° 2025/02).

Nombre de délégués en exercice :

34

Absents ayant donné pouvoir : Mmes THOMAS G. (pouvoir à Mme LAVAL-BARBANCE G.), VERGNES N. (pouvoir à M. TARROUX H.), FRAYSSINET E. (pouvoir à Mme DEYMIE C.), MM. BENEDET J.P. (pouvoir à Mme CHAZOTTES F.) et IMBERT J. (pouvoir à ROBERT C.).

Absente : Mme GUIBELIN A..

Secrétaire de séance : M. ROUDIER Didier.

DEL 2025/09 : Création d'un emploi permanent de Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps non complet (29 h/semaine) avec effet au 1^{er} avril 2025.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'un agent de la filière administrative, actuellement Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps non complet (29 h/semaine), remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade de Rédacteur principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} avril 2025.

En vue de la nomination de l'agent sur le grade d'avancement, Monsieur le Président propose de créer un emploi permanent de Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps non complet (29 h/semaine), à compter du 1^{er} avril 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition. Il autorise en conséquence Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents à intervenir concernant ce dossier.

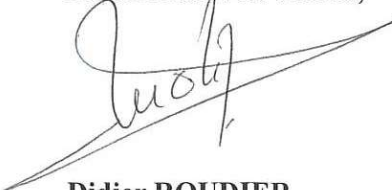
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,


Guy GAVALDA

Le Secrétaire de séance,


Didier ROUDIER.